

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le vendredi 8 juillet 2022**, à 9 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par madame la mairesse suppléante Diane Boyer

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

Absence motivée : Monsieur le maire Claude Comeau

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 8 juillet 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juillet 2022
3. Dépense financée par le surplus non réservé et la réserve « Projets de réfection d'infrastructures » - Autorisation d'octroi de mandat pour l'évaluation de la structure d'un bâtiment situé sur le lot 5 381 050
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 8 juillet 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

2022-07-217	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2022</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 9 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 8 juillet 2022.
2022-07-218	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2022</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juillet 2022.

VILLE DE PINCOURT

2022-07-219 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ ET LE FONDS D'ADMINISTRATION - AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE D'UN BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 381 050

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour l'évaluation de la structure d'un bâtiment situé sur le lot 5 381 050, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à « *Shellex Groupe-Conseil inc.* », « *Dimension 3 architecture + design inc.* », « *Technorm inc.* » ainsi que « *Groupe ABS inc.* », pour la somme maximale de 178 786,13 \$, toutes taxes incluses; aucun des fournisseurs ne recevant plus que le seuil maximal pouvant être octroyé de gré à gré.

Que la somme maximale de 160 965 \$ financée par le surplus non réservé et la somme maximale restante de 17 821,13 \$ financée par le fonds d'administration soient imputées au poste 02.401.00.411.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Personne ne s'est manifesté à la période de questions.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2022-07-220 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 02, de lever la séance extraordinaire du 8 juillet 2022.

DIANE BOYER
MAIRESSE SUPPLÉANTE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE